



COMMUNE DE ORSCHWIHR

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023**

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2022

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022.

POINT 2 – COMPTE DE GESTION 2022

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du trésorier municipal.

POINT 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Hors la présence du Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

POINT 4 – PLAN DES EFFECTIFS 2023

- ADOPTE le plan des effectifs au 1^{er} janvier 2023 ;
- AUTORISE le Maire à engager des contractuels pour les besoins saisonniers et le remplacement des agents en congé de maladie.

POINT 5 – DEPENSES SPECIFIQUES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2023

VALIDE les projets concernant le colombarium, le jardin du souvenir, le plan de rebond en forêt, les travaux de voirie, les travaux de rénovation énergétique de la maison forestière, les achats bureautique et informatique, l'achat de luminaires, les écluses entrée Nord de l'agglomération.

POINT 6 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

FIXE le montant de la redevance 2023 selon les nouveaux barèmes officiels.

POINT 7 – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2022 CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BELENOS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA TOITURE DU CLUB-HOUSE

Hors la présence de M. LOEWERT Stéphane, abroge, à l'unanimité, la délibération susvisée.

POINT 8 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des dossiers de demandes d'autorisations d'utilisation du sol déposés depuis le 14 décembre 2022.



COMMUNE DE ORSCHWIHR

POINT 9 – DIVERS – HORS DELIBERATION

Communication par le Maire d'informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 h 00.

Orschwihr, le 1^{er} mars 2023

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER



Publié sur le site internet de la commune le : 1^{er} mars 2023
Affiché le : 1^{er} mars 2023